



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 64174

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les interrogations de l'association de maintien à domicile de Ris-Orangis. Celle-ci demande pourquoi les autorités de tutelle bloquent la réforme des financements de la prestation d'aide ménagère à domicile de la CNAV ; pourquoi la création de places d'auxiliaires de vie, annoncée en janvier 2000, n'a-t-elle toujours pas de texte d'application ? Pourquoi l'augmentation du nombre de places en SSIAD, annoncée par Mme Aubry en mars 2000, ne se concrétise-t-elle toujours pas ? Pourquoi les textes sur la mise en place des CLIC ne sont-ils pas publiés ? Pourquoi et jusqu'à quand la réforme des SSIAD est-elle reportée ? Pourquoi la formation des techniciennes de l'intervention sociale et familiale a-t-elle été à ce point négligée ? Comment faire face aux difficultés de recrutement actuelles en raison de la faible attractivité de ce secteur (salaires au SMIC pendant onze ans, pas d'indemnités kilométriques) ? En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64174

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4065